

Avis de marchés publics

Procédure adaptée - Marchés inférieurs à 90 000 euros HT

7208722301 - MN

Mairie de Faremoutiers

Chauffage des bâtiments communaux :
entretien, maintenance et fournitures (P1-P2-P3)

AVIS D'ANNULATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Mairie de Faremoutiers. Correspondant : M. Nicolas CAUX, avenue Victor-Massoul, 77515 Faremoutiers. Tél. : 01 64 04 30 40. Courriel : adjoint4@faremoutiers.fr
Objet du marché : chauffage des bâtiments communaux : entretien, maintenance et fournitures (P1-P2-P3).
Site ou lieu d'exécution principal : avenue Victor-Massoul, 77515 Faremoutiers.
Type de procédure : procédure adaptée.
Motif d'annulation : évolution des besoins suite à la parution du marché.
Date d'envoi du présent avis à la publication : 8 août 2019.

Marchés publics

Procédure adaptée

7208740001 - SF



Élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)

PROCÉDURE ADAPTÉE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : CC du Provenois. Correspondant : M. Olivier Lavenka, 7, cour des Bénédictins, 77160 Provenois. Tél. : 01 60 58 60 58. Fax : 01.60.52.63.41. Courriel : accueil@ccdu-provenois.fr
Adresse Internet du profil d'acheteur : <https://demat.centraledesmarches.com/7048923>

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : non.

Type d'organisme : groupement de collectivités.

Objet du marché : le présent marché a pour objet une mission d'assistance à personne publique pour l'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté de Communes du Provenois incluant l'Évaluation Environnementale stratégique (ESS).

Type de marché : services.

Type de prestations : autres services.

Classification C.P.V. :

Objet Principal : 79311000-7.

L'avis implique un marché public.

Caractéristiques principales :

Le présent marché est décomposé en 6 phases :

Phase n° 1 : réalisation d'un diagnostic territorial.

Phase n° 2 : établissement d'une stratégie territoriale et définition d'objectifs.

Phase n° 3 : définition d'un programme d'actions (rédaction des fiches actions réalisées en interne) et mesure des incidences sur l'environnement, des alternatives et des mesures d'évitement, de réduction et de compensation envisagées.

Phase n° 4 : conception et mise en place d'un dispositif de suivi et d'évaluation.

Phase n° 5 : l'Évaluation Environnementale Stratégique et les incidences Natura 2000.

Phase n° 6 : mobilisation et concertation.

Refus des variantes.

Date prévisionnelle de début des prestations : 2 décembre 2019.

Conditions relatives au marché :

Cautionnement et garanties exigés : aucun.

Modalités essentielles de financement et de paiement : le délai de paiement est de 30 jours.

Unité monétaire utilisée : l'euro.

Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation (lettre d'invitation, cahier des charges...).

Type de procédure : procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 10 octobre 2019 à 17 h 00.

Délai minimum de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels : le dossier de consultation est à télécharger à l'adresse électronique suivante : <https://demat.centraledesmarches.com/7048923>

Date limite d'obtention : 10 octobre 2019, à 17 h 00.

Date d'envoi du présent avis : 8 août 2019.

Avis d'attribution

Marchés publics et privés

7208609501 - AT

Commune de Verneuil l'Etang

Concession de service public d'assainissement
sous forme d'affermage

AVIS D'ATTRIBUTION

Identification et adresse de l'organisme qui passe le marché : commune de Verneuil l'Etang, M. le Maire, 16, rue Jean Jaurès, 77390 Verneuil l'Etang. Tél. 01 64 51 33 77. courriel : secretariat.verneuil@mairie-verneuil77.fr

Procédure de passation : délégation de service public.

Critères d'attribution : offre appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de consultation.

Attribution : Aqualter Exploitation, 13, rue Henri Poincaré, 28000 Chartres.

Date de signature du contrat : mardi 30 juillet 2019.

Adjudications immobilières

7207748901 - VJ

SCP D'AVOCATS - BOUAZIZ - SERRA - AYALA - BONLIEU

3, quai Foch à MELUN (77) - Tél. : 01 64 09 62 63

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Au Tribunal de Grande Instance de Melun - 2, avenue du Général-Leclerc à MELUN (77000).

Le jeudi 3 octobre 2019 à 14 h 00

A la requête de la **SCP ANGEL-HAZANE**, es qualité de liquidateur de Mme Lina PINTO représentée par Maître Philippe ANGEL, domiciliée 8 bis, avenue Thiers, 77000 Melun.

Désignation des biens mis en vente

AU CHÂTELET-EN-BRIE (77820)
15, rue des Blés d'Or

UNE MAISON À USAGE D'HABITATION

Garage, jardin, combles aménagés
(surface habitable : 105,60 m²)

Mise à prix : 75 000 euros

Avec faculté de baisse du quart, du tiers puis de la moitié

(Consignation pour enchérir par chèque de banque : 7 500 euros à l'ordre du Bâtonnier Séquestre).

Les enchères ne peuvent être portées par un avocat inscrit au barreau de Melun. Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du juge de l'exécution du Tribunal de Grande Instance de Melun ou au siège de la SCP BOUAZIZ-SERRA-AYALA-BONLIEU.

Visite : LE LUNDI 16 SEPTEMBRE 2019 DE 14 H 00 À 15 H 00

Pour avis (signé) B. AYALA.

7208498001 - VJ

France Habitation

Groupe ActionLogement

Vend à MOISSY-CRAMAYEL (77550), 69, rue des Brabants, un Pavillon T4 de 92 m² - Prix locataires France Habitation : 187 680 euros - Prix tiers : 211 140 euros - Honoraires exclus à la charge du vendeur - Classe Énergie : en cours - réf 121633 - Copropriété de 31 lots sans procédure en cours. Estimation des charges de copropriété : 0 euro.

Conformément à l'article L.443-11 du CCH, cette offre est proposée en priorité à toute personne physique remplissant les conditions auxquelles doivent satisfaire les bénéficiaires des opérations d'accèsion à la propriété, mentionnées à l'article L. 443-1, parmi lesquels l'ensemble des locataires de logements appartenant aux bailleurs sociaux disposant de patrimoine dans le département, ainsi que les gardiens d'immeuble qu'ils emploient.

Contact : QUADRAL TRANSACTIONS, Stéphanie HIMBERT, stephanie.himbert@quadralf.fr - tél. 01 55 43 49 98.

Avis administratifs

7207734501 - AA

Commune de LIEUSAIN

Révision du règlement local de publicité

1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 22 juillet 2019, M. le Maire de Lieusaint a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à la révision du règlement local de publicité de la commune de Lieusaint, du mardi 3 septembre 2019 à partir de 9 h 00 au jeudi 3 octobre 2019 jusqu'à 17 h 30, à la mairie de Lieusaint.

M. Jean-Marc VERZELEN a été désigné en qualité de commissaire enquêteur. Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier soumis à enquête et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, sont tenus à la disposition du public à la mairie de Lieusaint (service urbanisme), aux jours et horaires d'ouverture habituels : lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30, mardi de 14 h 00 à 17 h 30 et samedi de 9 h 00 à 12 h 00.

Le dossier d'enquête publique est également disponible durant l'enquête sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : www.ville-lieusaint.fr

Les observations du public peuvent également être adressées par courrier à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de Lieusaint (adresse postale : 50, rue de Paris, 77567 Lieusaint cedex) ou par courriel portant la mention « Enquête publique - Révision du règlement local de publicité » à l'adresse : contact@ville-lieusaint.fr

Le commissaire enquêteur se tient à la disposition du public, à la mairie de Lieusaint, 50, rue de Paris, aux dates et horaires suivants :

- mardi 3 septembre 2019 de 9 h 00 à 12 h 00,
- samedi 21 septembre 2019 de 9 h 00 à 12 h 00,
- jeudi 3 octobre 2019 de 14 h 30 à 17 h 30.

7208036801 - AA

Commune de BEAUCHERY-SAINT-MARTIN

Approbation du PLU

AVIS

Par délibération du conseil municipal de Beauchery-Saint-Martin en date du 27 juillet 2019, le Plan Local d'Urbanisme de la commune a été approuvé, et conformément aux articles L.211-1 à 7 du Code de l'urbanisme, il est institué un droit de préemption urbain sur les zones urbaines et délégation est donnée au maire pour l'exercice de ce droit. Et conformément à l'article R.421-12 du Code de l'urbanisme, la commune a décidé de soumettre l'édification des clôtures à déclaration préalable, et conformément à l'article R.421-27 du Code de l'urbanisme, la commune a décidé que les travaux ayant pour objet de démolir tout ou partie d'une construction doivent être précédés d'un permis de démolir.

La Maire.

7206459601 - AA

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n°2019-16/DCSE/BPE/E du 13 juin 2019 est prescrite pendant 32 jours consécutifs du **mercredi 7 août 2019 à 9h au samedi 7 septembre 2019 à 12h**, en mairie de Courpalay, une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale sollicitée par l'EARL Ferme de la Tour, domiciliée au 15, rue des Sablons Fleury, 77540 Courpalay, pour la réalisation et l'exploitation d'un forage d'irrigation agricole sur la commune de Courpalay, lieudit « Les Gorges Rouges ».

Le projet relève des rubriques 1.1.1.0 (D) et 1.3.1.0 (A) de la nomenclature installations, ouvrages, travaux et activités.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public :

? à la mairie de Courpalay, siège de l'enquête (2 bis, rue Champrenard, 77540), aux jours et heures habituels d'ouverture au public : en version papier et en version numérique sur un poste informatique dédié.

? sur le site internet des services de l'état en Seine-et-Marne à la rubrique « Publications-Enquetespubliques » à l'adresse suivante : www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter et consigner ses observations et propositions :

> sur le registre d'enquête en format papier ouvert à la mairie de Courpalay, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

> sur le registre dématérialisé accessible :

- à la mairie de Courpalay à partir d'un poste informatique dédié,
- sur le site Internet des services de l'état en Seine-et-Marne, à l'adresse précitée.

> par courrier électronique à l'adresse suivante :

courpalay-forageagricole-earlfermedelator@enquetepublique.net

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions du public pourront également être adressées par voie postale à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de Courpalay, siège de l'enquête. Elles seront annexées au registre papier et tenues à la disposition du public. Les observations du public sont communicables aux frais de la personne qui en formule la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur M. Jean-Luc Boisgontier, chef de secteur travaux publics, retraité, se tiendra à la disposition du public à la mairie de Courpalay (2 bis, rue Champrenard, 77540) pour recevoir les observations et propositions des intéressés aux dates et heures suivantes :

- mercredi 7 août 2019 de 9 h à 12 h (1^{er} jour de EP)

- mercredi 14 août 2019 de 9 h à 12 h

- mardi 20 août 2019 de 16 h à 19 h

- jeudi 29 août 2019 de 16 h à 19 h

- samedi 7 septembre 2019 de 9 h à 12 h (clôture de l'EP)

Toute information relative au projet pourra être obtenue auprès de l'EARL Ferme de la Tour, domiciliée au 15, rue des Sablons Fleury, 77540 Courpalay (interlocuteur M. Jean-Philippe Garnot).

Le présent avis est consultable sur le site internet des services de l'état en Seine-et-Marne précité. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la préfecture DCE BPE (12, rue des Saints-Pères, 77010 Melun cedex). Le dossier est également téléchargeable sur le site internet précité.

Copie du rapport et conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, en mairie de Courpalay, en préfecture et sur le site internet des services de l'état en Seine-et-Marne à l'adresse précitée. Au terme de l'enquête publique, il sera statué sur la demande par arrêté du préfet.

7208584901 - AA

Commune de VERT-SAINT-DENIS

Modification du Plan Local d'Urbanisme

1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté municipal n° 101-2019 du 5 août 2019, le maire de la commune de Vert-Saint-Denis a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui se déroulera pendant une durée de 32 jours consécutifs du :

- mardi 3 septembre 2019 (9 h 00) au vendredi 4 octobre 2019 (18 h 00) inclus.

Le projet de modification n° 4 du Plan Local d'Urbanisme a pour objet de clarifier le règlement en prenant en compte aussi les évolutions législatives récentes, et d'étudier les dents creuses afin d'assurer une bonne gestion du développement communal.

Le projet de modification sera approuvé par délibération du conseil municipal après enquête publique.

M. Claude POUÉY, ingénieur général, demeurant 16, allée de la Toison-d'Or, Créteil (94000), a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision du Tribunal administratif de Melun n° E19000108/77 en date du 15 juillet 2019.

Le dossier d'enquête publique ainsi que le registre d'observations seront disponibles à la mairie de Vert-Saint-Denis, 2, rue Pasteur, pour y être consultés pendant toute la durée de l'enquête à :

- la mairie aux jours habituels d'ouverture des bureaux, le lundi de 14 h 00 à 18 h 00, les mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00, et le samedi de 9 h 00 à 12 h 00.

- sur le site de la mairie www.vert-saint-denis.fr rubrique urbanisme.

Chacun pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ou les adresser au siège de l'enquête par écrit à M. le commissaire-enquêteur du PLU, mairie de Vert-Saint-Denis, 2, rue Pasteur, 77240 Vert-Saint-Denis, ou par courriel à l'adresse suivante : enquete.publique@vert-saint-denis.fr

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Vert-Saint-Denis les :

- mardi 3 septembre 2019, de 9 h 00 à 12 h 00,

- samedi 21 septembre 2019, de 9 h 00 à 12 h 00,

- vendredi 4 octobre 2019, de 15 h 00 à 18 h 00.

Le rapport et les conclusions motivées établis par le commissaire enquêteur pourront être consultés à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, et sur le site internet de la mairie : www.vert-saint-denis.fr, rubrique urbanisme, pendant une durée d'un an courant à compter de la date de la clôture de l'enquête.

Le projet de modification du PLU ne comporte ni évaluation environnementale, ni étude d'impact, de sorte qu'il n'existe pas d'avis de l'autorité compétente portant sur une évaluation environnementale.

Les informations peuvent être demandées auprès de la mairie, service urbanisme : 01 60 56 99 05.

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication d'une copie du dossier d'enquête auprès de la mairie.

Le Maire,
Éric BAREILLE.